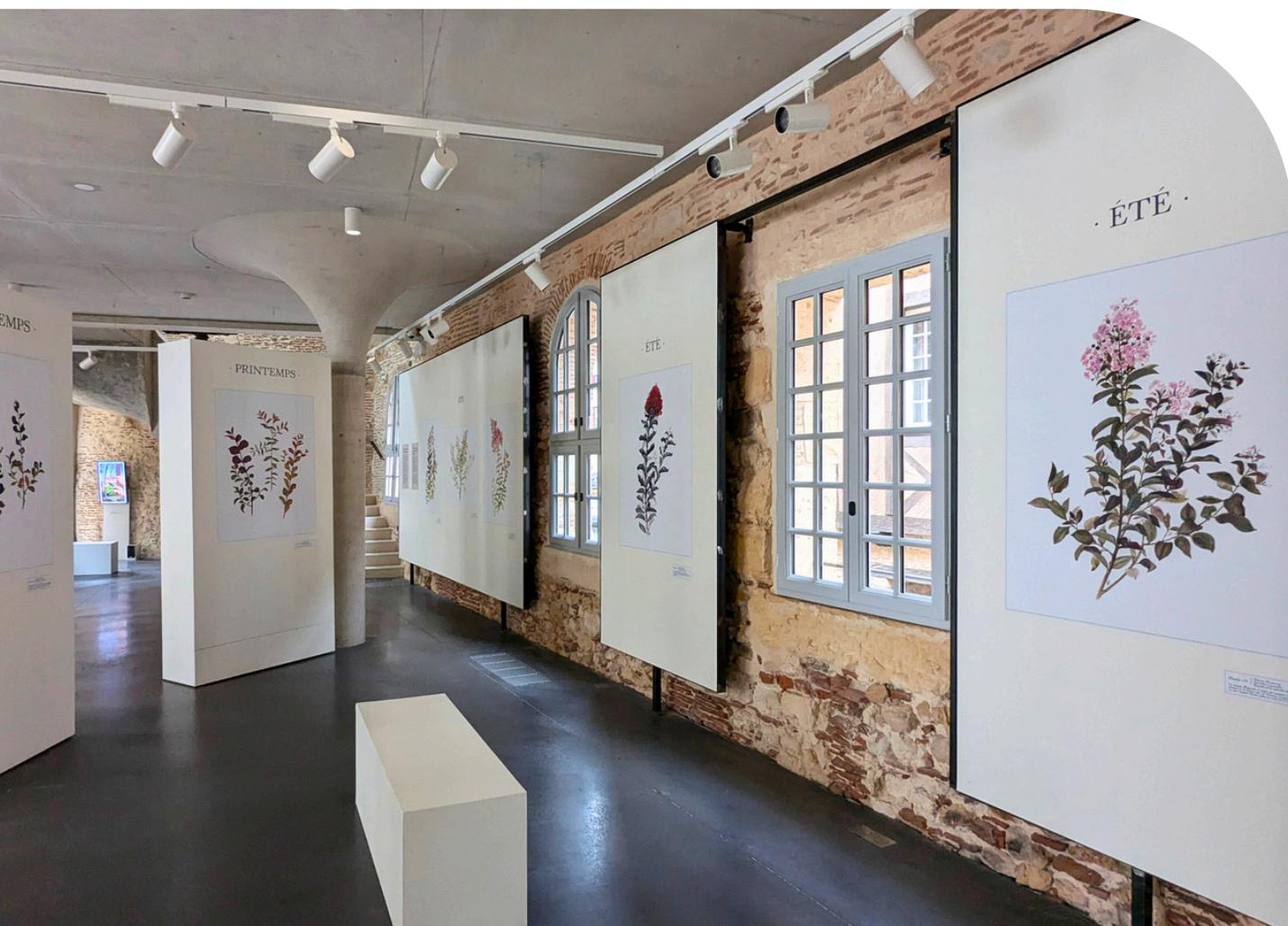


RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURE

EXPOSITION TEMPORAIRE
DU 01/04 AU 15/06/2025
THÉMATIQUE 2025 : LA BD

À DORDONHA
PÔLE PATRIMONIAL ET CULTUREL



Expo d'été 2024, Les quatre saisons du Lagerstroemia

DATE LIMITE DE DÉPÔT
DU DOSSIER : 25/11/2024

RÈGLEMENT APPEL À CANDIDATURE

EXPOSITION TEMPORAIRE

À DORDONHA



Dans le cadre de sa politique artistique et culturelle, soucieuse de rendre le patrimoine et l'art accessibles à tous, la Ville de Bergerac sollicite les artistes et structures culturelles du grand Sud-Ouest (régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) pour exploiter, au sein de Dordonha – Pôle patrimonial et culturel – le nouvel espace dédié aux expositions temporaires.

Le lancement de cet appel à candidature pour une exposition prévue du 1^{er} avril au 15 juin 2025 encourage les acteurs artistiques et culturels à valoriser leur travail au sein de ce nouvel équipement municipal, tout en favorisant la rencontre avec les habitants.

DORDONHA | PÔLE PATRIMONIAL ET CULTUREL

Dordonha est un **équipement patrimonial et culturel** de la Ville de Bergerac, situé au 1 rue de la Mission, en plein cœur du centre historique. Il abrite le **Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine** (outil du label Ville d'Art et d'Histoire), le **Musée Costi**, un espace consacré aux **expositions temporaires**, ainsi que le Café-Restaurant des Musées, l'Amphithéâtre et une salle pédagogique.

La programmation au sein de l'espace d'exposition temporaire fait alterner des **expositions aux thématiques patrimoniales** et des **expositions artistiques**. Les 92m² disponibles à cet effet comprennent du mobilier d'exposition municipal, adapté à différents types de projets et pratiques artistiques : peinture, sculpture, photographie, céramique, etc. La **cour** peut également se prêter à la présentation de certaines installations prévues ou adaptées pour l'extérieur.

> En annexes : plans et visuels de l'espace consacré aux expositions temporaires.

APPEL À CANDIDATURE POUR L'EXPOSITION 2025 D'UNE DURÉE DE 2,5 MOIS, CONSACRÉE À LA BD

Le projet d'exposition s'adresse aux **acteurs artistiques et culturels du grand Sud-Ouest (régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie)**. Peuvent être retenus des projets proposés par des **artistes indépendants** (amateurs confirmés ou professionnels), **collectifs**, **associations** ou **structures culturelles**. Expositions collectives et présentations de type « rétrospective » peuvent ainsi être proposées.

Le projet d'exposition devra être basé sur la BD, ou s'inscrire dans un projet en lien étroit avec la BD, tout en entrant en **résonance avec le patrimoine matériel et/ou immatériel bergeracois** : histoire et culture locales, architecture, paysage, etc.

BÉNÉFICIAIRES

L'appel à candidature est ouvert à des acteurs artistiques, culturels et porteurs de projets **domiciliés en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie** et travaillant dans le **champ de la bande dessinée**, en lien avec un festival de BD qui se tient à Dordonha les 5 et 6 avril 2025.

Le projet d'exposition proposé doit **s'inscrire dans ce champ**. Les arts numériques nécessitant du matériel informatique ou de projection spécifique non fourni par le candidat sont exclus (vidéo, mapping, etc.).

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le candidat retenu pour l'exposition sera rémunéré à hauteur de **500€ TTC en droits de monstration** par la Ville de Bergerac, ce pour toute la durée de l'évènement. Dans le cadre d'un projet collectif ou porté par une structure culturelle, une **enveloppe commune de 500€ TTC de droits de monstration** sera à répartir entre les différents acteurs du projet.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE BERGERAC

- Mise à disposition de l'espace d'exposition
- Présence d'un agent sur les temps de montage et de démontage de l'exposition
- Assurance des œuvres sur le lieu d'exposition
- Communication de l'évènement
- Prise en charge partielle du vernissage (boissons : vins locaux et boissons non-alcoolisées)
- La vente n'est pas autorisée sur le lieu d'exposition. Mais celui-ci peut-être un espace relais d'informations relatives à la commercialisation des œuvres : diffusion de cartes de visite, coordonnées, communication du prix des œuvres, etc.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE

- Signature d'une convention rédigée par la Ville de Bergerac et précisant les modalités de l'exposition
- Prise en charge et réalisation des convoiements aller/retour des œuvres
- Réalisation des cartels et textes complémentaires, après validation de la Ville de Bergerac
- Mise en espace, montage et démontage de l'exposition
- Accord pour la diffusion de son image et celle de ses œuvres sur tous les supports de communication relatifs à l'exposition ou à la programmation culturelle de la ville : le partenaire cède ainsi à l'organisateur son droit à l'image pour la promotion et communication de son œuvre.
- Prise en charge partielle du vernissage (mets : toasts, mignardises).

JURY DE SÉLECTION

Les présélections puis le choix final du candidat exposé sont assurés par un jury composé de : **l'élue déléguée au Patrimoine et à la Culture**, de deux **fonctionnaires** et d'une **personnalité qualifiée** dans le champ des arts visuels. Un **entretien**, mené en **présentiel ou visioconférence** avec ce même jury, sera réalisé **avec les candidats présélectionnés le vendredi 20 décembre 2024 après-midi**.



CONTENUS DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour un artiste indépendant le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un CV précisant le parcours, la formation, les expositions, résidences, etc. (2 pages maximum)
- Une note d'intention faisant apparaître les motivations du candidat et détaillant ses axes de réflexions/recherches (2 pages maximum)
- Un portfolio ou un book (10 pages maximum)

Pour une association, collectif d'artistes ou structure culturelle le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un CV par artiste, précisant le parcours, la formation, les expositions, résidences, etc. (1 page maximum par artiste)
- Une note d'intention collective, faisant apparaître les motivations et détaillant les axes de réflexions/recherches (2 pages maximum)
- Un portfolio ou un book collectif, rendant compte d'une sélection permettant au jury d'appréhender le travail de chaque artiste (15 pages maximum)

Critères de choix à noter pour l'ensemble des candidatures : le jury portera un intérêt particulier aux projets ayant tissé des liens avec le patrimoine matériel et/ou immatériel bergeracois. De même, l'attention apportée à la bonne intégration des œuvres au sein du site, ainsi que les propositions visant à leur assurer la meilleure appropriation possible auprès des publics, seront appréciées.

L'ensemble des éléments doivent être transmis au format PDF jusqu'au 25/11/2024 inclus.

Les dossiers sont à envoyer à musees@bergerac.fr

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas étudié.

Les entretiens avec les candidats présélectionnés se dérouleront le vendredi 20 décembre après-midi. Le projet final retenu sera désigné au début du mois de janvier 2025.

RENSEIGNEMENTS

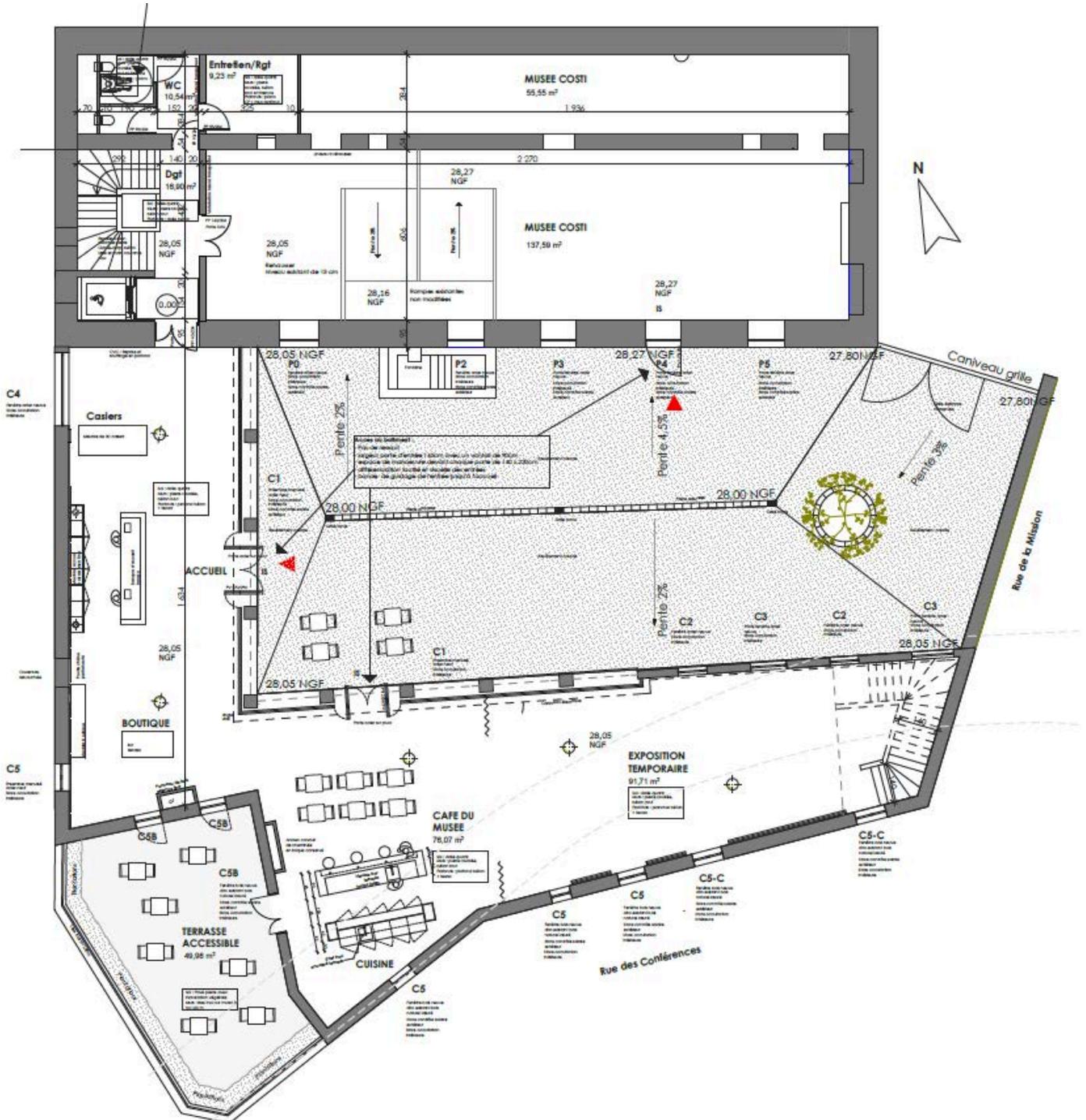
Émilie GRANDCLAUDON

Responsable du service Patrimoine et Musées

musees@bergerac.fr



ANNEXES



Dordonha, plan général du rez-de-cour



Expo d'été 2022, Christian Guirette (peinture), vues d'animation et d'accrochage



Expo d'été 2023, VALEM (sculpture), vues générales